Les prix pour *Up* (Région de Bruxelles-Capitale)

Prix mars 2020 (*) - TVA 21% incluse
Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS							
NORMAL	Mars 2020						
Prix par kWh (c€/kWh)	6,441						
BIHORAIRE	Mars 2020						
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,700						
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,364						
EXCLUSIF NUIT	Mars 2020						
Prix par kWh (c€/kWh)	5,364						

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS
Mars 2020
2,668

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

20,49

COUTS ENERGIE VERTE (1) 1.210 Coûts énergie verte (c€/kWh)

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
	DISTRIBUTION								SUPPLEMENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	es heures Exclusif Terme fixe disposition				Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)		
		pieliles	cieuses			<= 13 kVA	> 13 kVA			(5)
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	8,49	8,49	6,20	6,20	12,38	32,69	65,41	2,46	0,23306	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.							
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)						
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 12,20 19,60 24,54 36,74 48,93 98,01						

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
DISTRIBUTION								TRANSPORT	RT SUPPLEMENTS		
Gestionnaire du réseau de distribution	T1 0 - 5 000 kWh/an		T2 5 001 - 150 000 kWh/an		T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	5,23	2,160	46,32	1,339	983,58	0,714	19,36	358,51	0,182	0,12073	0,07513

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)						
Calibre du compteur	(€ /an)					
6 ou 10 m³/heure (5) 6 ou 10 m³/heure (6) 16 m³/heure 25 m²/heure 40 m²/heure 65 m²/heure 100 m³/heure	3,34 11,47 28,02 69,12 138,23 345,43 480,32					
160 m³/heure	616.95 801.67					



FRAIS DE RAPPEL ET DE MISE EN DEMEURE (3) (7) Montants applicables en 2019 Frais de rappel Mise en demeure 7,50 max (1er gratuit) 15,00 max

- (1) Phravitables pour load contrat conduct entre is far mans 2000 et la 31 mans 2000 et commençant au plas tatel la 50 apptembra 2020.
 (1) Des codis sont calculade de la manules suivante de 2 NP pour les codi feenges verte ainsi que la codi copiederation pour la Rigión Flaumanda. Q correspond au porcretage, tel que déterminé légitement, des prélèvements du Client pour lequel ENQIS doit nemettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pe correspond au prix par certificat d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pe correspond au prix par certificat de s'étélement des pour le qual ENQIS doit nemettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pe correspond au prix par certificat de cogénération et plandres \$40 et les régulateurs régionaux (VREC, CWaPE et BRUGEL).
 (2) Les coltis de réseau de transport pour le gaz naturel (coltis Fluys) sont estimés à 1,50 EUR/MWh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluys.
 (3) Lorsque la dernière consormation armuelle stantadisée calculée est inférieure ou gigle à 5 000 kWh.
 (3) Lorsque la dernière consormation armuelle stantadisée calculée est inférieure ou gigle à 5 000 kWh.
 (7) Vous évez payer nos factures au plus tated dans les 15 jous calendrée à dater du jour de réception. Sous ne payez pas votre facture à temps avous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivairées se font par recommandor. In poss avoir es voir de vous imputée évez de vous imputée est de transport, ou sous ne poyvez pas à temps agrès notre rappet, nous vous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivairées se font par recommandor. In poss avoir es voir de vous imputée évez de vous imputée évez

Conformément à l'Arrêté Ministériei du 30/03/2007 et l'article 4 de la Loi-programme du 27 avril 2007 (à partir du 1 er juilleit 2009) les personnes suivantes ont droit au tairf social : les clients finals ou toute personnes vivant sous le même toit ou un membre de leur ménage qui bénéficient (i) du revenu dintégration accrisé par le CPAS, (ii) du revenu grannti aux personnes agées ou l'ayant-droit conservant par l'application de l'article 2 1, 52 de la loi du 1 er avril 1989 le droit à la majoration de renteue su su personnes agées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation or suivant de suz personnes agées, (vii) d'une allocation d'une allocation de renteue su su handicapés, (vii) d'une allocation aux handicapés, (vii) d'une allocation aux handicapés, (vii) d'une allocation d'une allocation d'une allocation aux handicapés, (vii) d'une allocation aux handicapés, (viii) d'une allocation aux handicapé

